

Rapport en vertu
de la Loi sur la
lutte contre le
travail forcé et
le travail des enfants
dans les chaînes
d'approvisionnement

2024





À propos du présent rapport

Ce document est un rapport conjoint de Boralex inc. et de ses filiales canadiennes visées¹ (voir Annexe 1), réalisé en conformité avec la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* (la « Loi ») pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024.

Il est à noter que les informations, les politiques et les descriptions qu'il contient sont applicables à l'ensemble de Boralex inc. et ses filiales visées (ci-après nommées « Boralex »).



¹ Par souci de simplification, Boralex a choisi de rapporter pour l'ensemble de ses filiales canadiennes

Structure, activités et chaînes d'approvisionnement

Structure

Boralex est une société canadienne qui exerce ses activités dans le domaine de l'énergie renouvelable depuis plus de 30 ans. À ce titre, avec l'appui d'un effectif de 822 personnes dont, 430 au Canada, elle développe, construit et exploite des installations pour la production et le stockage d'électricité au Canada, en France, aux États-Unis et au Royaume-Uni. Un des leaders sur le marché canadien et premier producteur indépendant de l'éolien terrestre de France, Boralex a plus que doublé sa puissance installée au cours des cinq dernières années, laquelle était de 3 162 MW au 31 décembre 2024. La Société développe un portefeuille de projets et un chemin de croissance équivalent à plus de 8 GW dans l'éolien et le solaire, ainsi que dans le stockage d'énergie, guidée par ses valeurs et sa démarche de responsabilité sociétale d'entreprise (RSE).

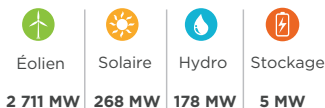
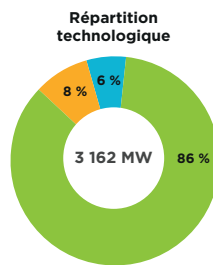
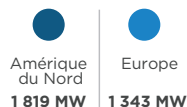
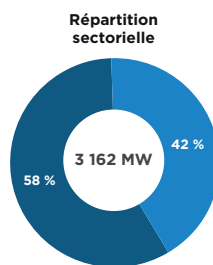
La gestion de nos approvisionnements stratégiques a été formalisée en intégrant ce rôle dans les fonctions du vice-président principal, Stratégie corporative et performance d'affaires. Une direction des achats stratégiques vient également renforcer nos relations avec les fournisseurs majeurs et définir des stratégies d'achats par technologies, dont des analyses de durabilité. Dans cette foulée, et dans un souci d'améliorer et de simplifier les processus de l'ensemble de l'entreprise, nous avons élaboré, en 2024, de nouvelles directives d'approvisionnement qui s'adressent à l'ensemble du personnel de Boralex et de ses filiales, ainsi que révisé plusieurs de nos façons de faire au chapitre des achats. Celles-ci renforcent l'intégration systématique de la RSE dans la sélection de nos fournisseurs, en cohérence avec notre code d'éthique, et comprennent des mesures pour s'assurer de leur adhésion aux principes de notre charte d'approvisionnement responsable tout au long de notre relation d'affaires avec eux.

Un groupe de travail multidisciplinaire sur l'approvisionnement responsable s'assure du suivi de l'avancement des actions en matière d'approvisionnement responsable. Piloté par l'équipe RSE, ce groupe est formé de représentants des équipes d'approvisionnement des unités d'affaires de Boralex et, lorsque nécessaire, il fait appel à des experts en fonction des besoins ponctuels. De plus, le conseil d'administration a dans son mandat une responsabilité concernant l'approvisionnement responsable.

Activités

Au 31 décembre 2024, la Société exerçait ses activités dans la production de trois types d'énergie renouvelable complémentaires : éolienne, solaire, et hydroélectrique, ainsi que dans le stockage d'énergie. La puissance installée s'élevait à de 3 162 MW. L'énergie éolienne compte pour la majorité de la puissance installée de Boralex. La composition du portefeuille énergétique en exploitation de la Société est illustrée ci-dessous.

Une part importante des activités de l'entreprise est exercée par ses filiales qui détiennent les actifs des projets.



Chez Boralex, nous appuyons sans réserve le respect des droits de la personne et avons une tolérance zéro pour l'utilisation du travail forcé. Nous adhérons aux Principes de l'Équateur et à la Déclaration universelle des droits de l'Homme, et nous tenons à collaborer avec des parties prenantes qui partagent ces principes, notamment en matière d'éthique, de santé, de sécurité et d'environnement.

Pour en savoir plus sur la mission, notre expertise, notre gouvernance, notre histoire, la responsabilité sociétale d'entreprise et les activités de Boralex, nous vous invitons à consulter le site web de l'entreprise, ainsi que le rapport annuel et le rapport de RSE, disponibles à la section [Médiathèque](#).

Chaîne d'approvisionnement

L'approvisionnement de biens au sein de Boralex se traduit essentiellement par l'achat des composantes requises pour construire et exploiter nos parcs éoliens et solaires, ainsi que nos centrales hydroélectriques et nos sites de stockage. Nos fournisseurs directs les plus importants de biens sont basés en Amérique du Nord et en Europe. Certains fournisseurs font l'objet d'une évaluation de durabilité systématique en fonction du caractère stratégique des biens. C'est le cas pour les composantes majeures de nos sites, comme les panneaux solaires auxquels nous accordons une vigilance particulière.

Les chaînes d'approvisionnement dans le secteur des énergies renouvelables en général sont complexes en raison de leur envergure et du type de produits. Dans les dernières années, une attention particulière a été donnée aux panneaux solaires. Conscients des défis que cela représente, et afin d'améliorer la visibilité sur nos chaînes d'approvisionnement, nous avons développé au fil des ans une diversité d'outils. Ceux-ci nous permettent de minimiser, autant que possible, les risques de travail forcé et de travail des enfants, en accord avec nos capacités et notre engagement.



Politiques et processus de diligence raisonnable relatifs au travail forcé et au travail des enfants

Politiques et outils mis en place

Chez Boralex, nous avons mis en place des politiques et des processus de diligence raisonnable qui détaillent nos standards et nos attentes pour veiller à ce que notre chaîne d'approvisionnement soit à la fois responsable et éthique.

Nous privilégions des pratiques de diligence adaptées aux risques liés à nos activités, à nos chaînes d'approvisionnement ainsi qu'à nos relations d'affaires afin de maintenir une conduite responsable. Cela se traduit notamment par une surveillance des risques sur la chaîne d'approvisionnement proportionnelle aux biens achetés, notamment par le biais d'exigences supplémentaires comme celles contenues dans notre Charte d'approvisionnement responsable (ou découlant d'une analyse de durabilité), et par l'adhésion à nos politiques et à notre code d'éthique, qui interdit explicitement toute tolérance envers l'esclavage moderne.

Les politiques et engagements de Boralex couvrent notamment les droits de la personne, la santé et la sécurité, la diversité et l'inclusion, l'environnement et la corruption. Nous adhérons aux Principes de l'Équateur et à la Déclaration universelle des droits de l'Homme, et nous tenons à collaborer avec des parties prenantes pour qui le respect de ces principes constitue une priorité. En outre, nous avons signé le Solar Industry Forced Labor Prevention Pledge, un engagement formel et collectif contre le recours au travail forcé dans l'industrie solaire. D'ailleurs, les considérations liées au respect des droits de la personne font partie intégrante des décisions stratégiques prises par la haute direction, comme la mise à jour de politiques internes, le développement de nouveaux projets et les conditions de travail de nos employés.

Nous favorisons, lorsque possible, l'approvisionnement local. De plus, nous entretenons une collaboration étroite avec des fournisseurs stratégiques qui partagent les mêmes valeurs en matière de droits de la personne, d'éthique, de santé et sécurité et d'environnement, ce qui nous permet d'optimiser la réalisation de nos projets, dans le respect des échéanciers. Nous utilisons l'évaluation EcoVadis pour certains fournisseurs stratégiques. En plus d'intégrer la Charte d'approvisionnement responsable ou ses principes dans nos contrats de plus de 250 000 CAD/USD/EUR, nous ajoutons des clauses interdisant le travail forcé et le travail des enfants et qui prévoient des mécanismes de remédiation en cas de non respect de ces dispositions.

Une variété de politiques et d'outils nous permettent de soutenir l'engagement de Boralex en matière d'approvisionnement responsable et font partie de notre plan d'action pour lutter contre le travail forcé ou des enfants, dont ceux présentés ci-après.

Code d'éthique

Remanié complètement en 2022, le code d'éthique fait l'objet d'une révision tous les ans. Il reflète nos valeurs et les comportements que doivent adopter nos employés et administrateurs dans toutes les activités liées à l'exercice de leurs fonctions. Il s'agit d'un outil d'accompagnement qui incite à réfléchir quotidiennement aux comportements appropriés et qui facilite l'adhésion à une culture de l'éthique.

Pour optimiser l'adhésion à notre code, qui contient une référence directe au respect des droits de la personne et au travail forcé et des enfants, nous offrons une formation annuelle aux employés et aux administrateurs de Boralex. Tout nouvel employé et administrateur doit également la suivre à son embauche.

Nous formons également des employés visés, comme les membres des équipes d'approvisionnement, sur le thème du travail forcé et des enfants par le biais de la plateforme EcoVadis. Ces formations permettent de faire connaître la manière d'identifier et de gérer les risques liés aux chaînes d'approvisionnement.



Charte d'approvisionnement responsable

Nous avons adopté et mis en œuvre une charte d'approvisionnement responsable pour expliciter nos attentes envers nos fournisseurs. Nous exigeons ainsi de nos fournisseurs un engagement contractuel à se conformer à celle-ci. Dans certains cas exceptionnels, nous réalisons une analyse de durabilité détaillée de nos fournisseurs. La Charte d'approvisionnement responsable de Boralex est un document essentiel qui garantit que nos pratiques d'achat respectent des normes éthiques rigoureuses. Elle constitue non seulement une ligne directrice pour nos fournisseurs, mais également un engagement de notre part à travailler avec des partenaires qui partagent nos valeurs et notre vision d'un avenir durable. Elle fait également partie intégrante des appels d'offres pour l'achat de biens d'un montant supérieur à 250 000 CAD/USD/EUR, et est basée sur la norme ISO 26000.

Dans le cadre de cette Charte, nous demandons à nos fournisseurs majeurs de biens de s'engager sur cinq grands principes :

- 1 Le respect des droits fondamentaux, dont le travail des enfants, l'esclavage et le travail forcé;
- 2 Le respect et la protection de l'environnement et de la biodiversité;
- 3 Le maintien d'un comportement éthique et intègre, conforme à notre code d'éthique;
- 4 La protection de la santé et de la sécurité de leur personnel, de leurs sous-traitants et de la population dans les endroits où ils exercent leurs activités;
- 5 La promotion du développement local, notamment en faisant appel à des entreprises implantées localement.

Les fournisseurs doivent signaler à Boralex tout manquement à ces engagements, et mettre en œuvre des mesures correctives dans les plus brefs délais. En ce qui concerne le respect des droits fondamentaux, soit le travail des enfants et le travail forcé, nous exigeons que nos fournisseurs garantissent l'application de ces principes dans leurs activités. Nous nous réservons également le droit de leur demander des informations et des pièces justificatives démontrant que des vérifications sont régulièrement réalisées auprès de leurs sous-traitants.

En fin d'exercice, 99 % du volume des achats de composants stratégiques d'un montant supérieur à 250 000 CAD/USD/EUR avait été réalisé auprès de fournisseurs ayant signé notre charte ou ayant fait l'objet d'une analyse de durabilité afin de garantir une équivalence.

ecovadis

L'évaluation EcoVadis

Boralex encourage ses fournisseurs à participer à l'évaluation EcoVadis, qui permet d'analyser leurs pratiques d'affaires durables en comparaison avec celles de l'ensemble du secteur d'activité et de la région concernés. Cette évaluation vient également en complément d'une veille 360 qui permet d'être informé des infractions publiques en matière de RSE en lien avec le fournisseur. En 2024, 35 % de notre volume d'achats d'un montant supérieur à 250 000 CAD/USD/EUR a été réalisé auprès de fournisseurs ayant complété une évaluation EcoVadis et nous nous efforçons de poursuivre nos efforts pour accroître ce pourcentage.

Dispositif d'alerte

Notre dispositif d'alerte, qui comprend une ligne éthique et une plateforme, s'adresse à tous les employés et toutes les parties prenantes de Boralex. Il est géré par un tiers et permet de signaler un comportement qui pourrait être en contradiction avec la loi, les politiques ou le code d'éthique de Boralex, ce qui comprend toute situation liée au respect des droits de la personne. Tout lanceur d'alerte peut soumettre son signalement de façon anonyme via <https://boralex.integrityline.oj/?lang=fr>. Un lien vers cette plateforme externe se trouve également sur notre site web (<https://www.boralex.com/fr/contactez-nous>).



Risque de recours au travail forcé ou des enfants dans la chaîne d'approvisionnement et mesures prises pour évaluer et gérer ce risque

Afin d'évaluer le risque de travail forcé ou des enfants dans la chaîne d'approvisionnement, nous avons effectué une cartographie des risques de nos fournisseurs directs de biens, auprès desquels Boralex s'approvisionne actuellement dans le cadre de ses activités pour le Canada. Celle-ci est basée sur une analyse externe des risques effectuée au moyen d'une évaluation validée par EcoVadis, lorsqu'applicable (comme mentionné précédemment), ainsi que sur une évaluation des risques de nos fournisseurs directs et principaux par rapport à des indices externes disponibles, dont le Global Slavery Index de WalkFree, qui nous permettent de déterminer ceux qui présentent une exposition au risque plus élevée en matière d'esclavage moderne, selon les critères suivants :

- Risques liés à l'industrie du fournisseur ;
- Risques liés à la nature des biens ;
- Risques liés au pays ;
- Complexité de la chaîne d'approvisionnement du fournisseur.

Nous avons concentré notre examen des risques sur les principaux fournisseurs directs, en fonction de leur exposition potentielle aux risques. Nous avons ainsi vérifié s'ils avaient publié un rapport en vertu de la Loi et, le cas échéant, nous avons considéré les biens couverts par ce rapport. Sinon, nous avons effectué une analyse des risques basée sur la méthodologie présentée précédemment. De plus, nous avons adopté des politiques et des mesures de diligence raisonnable, décrites précédemment, dont la signature de la Charte d'approvisionnement responsable pour les fournisseurs de plus de 250 000 CAD/EUR/USD ou une analyse de durabilité, et l'évaluation EcoVadis. Suivant l'examen de diligence raisonnable réalisé en 2024, nous n'avons pas identifié d'incidents connus d'esclavage moderne parmi nos fournisseurs.



Mesures prises pour remédier à tout travail forcé ou des enfants

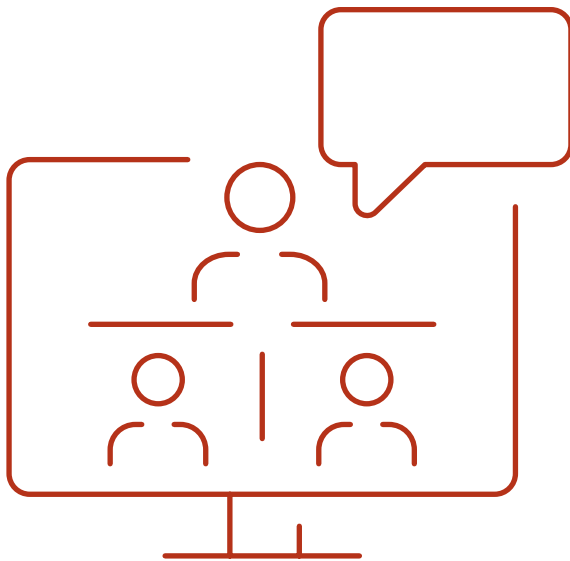
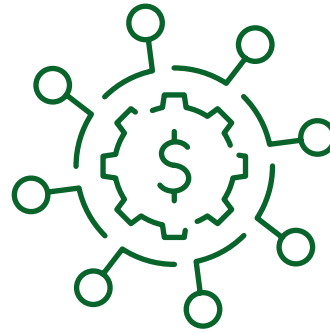
Suivant la cartographie de nos fournisseurs actifs, l'identification de nos fournisseurs principaux et l'examen approfondi pour déterminer si certains présentent un risque d'exposition plus élevé en matière d'esclavage moderne, nous n'avons pas identifié d'incidents connus. Ainsi, la question de la remédiation n'est pas considérée pour la période couverte par ce rapport.

Malgré la complexité des chaînes d'approvisionnement, nous maintenons notre vigilance à cet égard, entretenons un dialogue continu avec nos fournisseurs et comptons sur un processus d'approvisionnement qui repose notamment sur les engagements contenus dans notre Charte d'approvisionnement responsable ou une analyse de durabilité, l'intégration de clauses contractuelles et l'analyse EcoVadis.

Ces mesures nous permettent d'être informés en cas de manquements éventuels, et de prendre les mesures nécessaires le cas échéant.

Mesures prises pour remédier aux pertes de revenus des familles les plus vulnérables engendrées par toute mesure visant à éliminer le recours au travail forcé ou des enfants

Comme mentionné à la section précédente, aucun incident connu n'a été identifié dans le cadre de notre évaluation. La question des pertes de revenus pour les familles vulnérables résultant des mesures prises pour éliminer le recours au travail forcé ou des enfants dans nos activités et nos chaînes d'approvisionnement n'est donc pas considérée pour la période couverte par ce rapport.



Formation et sensibilisation

Notre engagement envers le respect des droits humains fait partie intégrante de notre code d'éthique, soutenu notamment par une formation à l'embauche et annuelle, obligatoire pour tous les employés et les membres du conseil d'administration.

De plus, nos équipes d'approvisionnement et de RSE doivent suivre une formation obligatoire sur les droits de la personne, la prévention du travail forcé et le travail des enfants dans la chaîne d'approvisionnement. En 2024, 100 % des personnes visées avaient suivi cette formation.

Outils essentiels pour renforcer la culture de l'éthique chez Boralex, ces formations permettent de sensibiliser les employés sur la manière d'identifier et de gérer les risques dans la chaîne d'approvisionnement. En outre, nous allons plus loin en mobilisant certains fournisseurs de notre chaîne d'approvisionnement autour de l'enjeu du travail forcé ou des enfants, en leur suggérant d'emboîter le pas. En effet, ceux qui se soumettent à l'évaluation EcoVadis sont invités à suivre des formations ESG sur une base volontaire. En 2024, 78 % de nos fournisseurs évalués sur la plateforme EcoVadis avaient entrepris ou terminé un cours.

Évaluation de l'efficacité des efforts déployés pour éviter le recours au travail forcé ou des enfants

Nous avons mis en place des initiatives qui permettent d'évaluer l'efficacité des efforts déployés pour éviter le recours au travail forcé ou des enfants, et nous continuerons d'améliorer et d'affiner nos indicateurs de réussite.

D'abord, comme mentionné précédemment, nous encourageons certains fournisseurs de Boralex à obtenir une évaluation EcoVadis, qui a également été faite pour Boralex afin de valider nos mesures et nos pratiques. Cette évaluation comprend une surveillance à 360 degrés qui intègre des informations externes, ce qui facilite la gestion responsable de nos partenaires, puisque nous sommes ainsi avisés par EcoVadis si de nouveaux risques ou des changements surviennent chez l'un de nos fournisseurs. Une revue est faite chaque trimestre à l'interne.

Deuxièmement, en 2024, 99 % des achats de biens d'un montant de 250 000 CAD/USD/EUR et plus ont été effectués auprès de fournisseurs ayant signé notre Charte d'approvisionnement responsable ou ayant fait l'objet d'une analyse de durabilité. Notre Charte d'approvisionnement responsable prévoit que les fournisseurs doivent signaler tout manquement aux engagements qui y sont contenus (notamment le respect des droits fondamentaux) et mettre en œuvre des mesures correctives dans les plus brefs délais, le cas échéant. Nous nous réservons le droit de prendre les mesures nécessaires et d'auditer nos fournisseurs.

Troisièmement, nous suivons, comme indicateur de rendement de Boralex, le taux d'achèvement de la formation sur le code d'éthique par les employés et les membres du conseil d'administration. Or, celle-ci comprend une section liée au respect des droits de la personne et à notre politique de tolérance zéro à l'égard de l'esclavage moderne ainsi que du travail forcé et des enfants. Au total, 97 % de nos employés et administrateurs l'avaient terminée à la fin de 2024. La formation doit être suivie à l'arrivée d'un nouvel employé ou administrateur, puis annuellement par tous.

Finalement, dans l'éventualité où, malgré nos efforts, des employés ou des parties prenantes travaillant de près avec nos fournisseurs seraient témoins de conversations ou d'événements soulevant des questions liées au travail forcé ou des enfants, ils peuvent les signaler de façon anonyme par le biais d'une assistance éthique, disponible en tout temps sur Internet et par téléphone, et administrée par une entité externe.

Approbation et attestation

Conformément aux exigences de la Loi, et en particulier de son article 11, j'atteste que j'ai examiné les renseignements contenus dans le rapport pour les entités énumérées ci-dessus. À ma connaissance, et après avoir exercé une diligence raisonnable, je confirme que les renseignements contenus dans le rapport sont vrais, exacts et complets à tous les égards importants aux fins de l'application de la Loi, pour l'année de déclaration susmentionnée.



Alain Rhéaume

Président du conseil de Boralex inc.
Administrateur de sociétés

J'ai le pouvoir de lier Boralex inc.
et ses filiales visées



Patrick Decostre

Président et chef de la direction

J'ai le pouvoir de lier Boralex inc.
et ses filiales visées

ANNEXE 1 Filiales canadiennes de Borex

ENTITÉS

1021702 B.C. LTD.	9778721 CANADA INC.	BORALEX PROJECT SUB III INC./ PROJET BORALEX SUB III INC.
13698742 CANADA INC.	9798293 CANADA INC.	
13698777 CANADA INC.	AIR CASCADES INC.	BORALEX QUÉBEC HOLDING L.P./ BORALEX QUÉBEC SOCIÉTÉ DE PORTEFEUILLE S.E.C.
13698807 CANADA INC.	ALBERTA RENEWABLE POWER LIMITED PARTNERSHIP	BORALEX SOLAR CIA II ULC
14710690 CANADA INC.		BORALEX SOLAR CIA ULC
14710703 CANADA INC.	ALBERTA SHARPHILLS RENEWABLE POWER LIMITED PARTNERSHIP	BORALEX VAUGHAN INC.
15519683 CANADA INC.	BABCOCK RIDGE WIND LIMITED PARTNERSHIP	BORALEX WESTERN ENERGY INC.
15519730 CANADA INC.		
15519772 CANADA INC.	BABCOCK RIDGE WIND POWER CORPORATION	BORALEX WIND ENERGY 2 INC. / BORALEX ÉNERGIE ÉOLIENNE 2 INC.
15802644 CANADA INC.		
15802733 CANADA INC.	BISNETT WIND FARM LIMITED PARTNERSHIP	BORALEX WIND ENERGY INC. / BORALEX ÉNERGIE ÉOLIENNE INC.
2474740 ONTARIO INC.	BORALEX DÉVELOPPEMENT CANADA INC. / BORALEX DEVELOPMENT CANADA INC.	BORALEX YELLOW FALLS HOLDINGS INC.
5997889 MANITOBA LTD.	BORALEX INC.	BORALEX DS INC.
7638957 CANADA INC.	BORALEX INTERNATIONAL INC.	BORALEX EBPA INC.
7638965 CANADA INC.	BORALEX LEASING SUB I INC./ LOCATION BORALEX SUB I INC.	BORALEX ENERGY TRADING AND MARKETING INC. - BORALEX COURTAGE ET COMMERCIALISATION D'ÉNERGIE INC.
7640609 CANADA INC.		
8437084 CANADA INC.	BORALEX LEASING SUB II INC./ LOCATION BORALEX SUB II INC.	BRANT BATTERY ENERGY STORAGE PROJECT INC.
8471398 CANADA INC.	BORALEX OCEAN FALLS LIMITED PARTNERSHIP	CARLEX CORPORATION INC.
8471410 CANADA INC.		
9143939 CANADA INC.	BORALEX ONTARIO ENERGY HOLDINGS 2 LP / PLACEMENTS ÉNERGÉTIQUES BORALEX ONTARIO 2 S.E.C.	DES MOULINS WIND POWER GP INC./ÉNERGIE ÉOLIENNE DES MOULINS COMMANDITÉ INC.
9145745 CANADA INC.		
9217-3483 QUÉBEC INC.	BORALEX ONTARIO ENERGY HOLDINGS LP / PLACEMENTS ÉNERGÉTIQUES BORALEX ONTARIO S.E.C.	DES MOULINS WIND POWER L.P./ ÉNERGIE ÉOLIENNE DES MOULINS S.E.C.
9337-9675 QUÉBEC INC.		DES NEIGES HOLDING CHARLEVOIX, S.E.N.C.
9778691 CANADA INC.	BORALEX OPERATIONS INC. / BORALEX OPÉRATIONS INC.	
9778705 CANADA INC.		DES NEIGES HOLDING OUEST, S.E.N.C.
9778713 CANADA INC.	BORALEX POWER LIMITED PARTNERSHIP/ SOCIÉTÉ EN COMMANDITE BORALEX ÉNERGIE	

DES NEIGES HOLDING SUD, S.E.N.C.	LENNOX BATTERY ENERGY STORAGE PROJECT INC.	RED WILLOW WIND LIMITED PARTNERSHIP
ÉOLIENNES CÔTE-DE-BEAUPRÉ INC.		
ÉOLIENNES CÔTE-DE-BEAUPRÉ S.E.C.	MARSH LINE WIND FARM LIMITED PARTNERSHIP	RED WILLOW WIND POWER CORPORATION
ÉOLIENNES TÉMISCOUATA II INC.	MOOSE LAKE WIND LIMITED PARTNERSHIP	RICHARDSON WIND FARM LIMITED PARTNERSHIP
ÉOLIENNES TÉMISCOUATA II L.P./ ÉOLIENNES TÉMISCOUATA II S.E.C.	MOOSE LAKE WIND POWER CORPORATION	RONCEVAUX GP LIMITED/ RONCEVAUX COMMANDITÉ LIMITÉE
ÉOLIENNES TÉMISCOUATA INC.	NAYLOR WIND FARM LIMITED PARTNERSHIP	RONCEVAUX WIND POWER L.P./ ÉNERGIE ÉOLIENNE RONCEVAUX S.E.C.
ÉOLIENNES TÉMISCOUATA S.E.C.		
FRAMPTON WIND ENERGY GP INC./ ÉOLIENNES FRAMPTON GP INC.	NORTH MALDEN WIND FARM LIMITED PARTNERSHIP	S.E.C. FORCES MOTRICES ST-FRANÇOIS
	NR CAPITAL GENERAL PARTNERSHIP	
FRAMPTON WIND ENERGY L.P./ ÉOLIENNES FRAMPTON S.E.C.	OLD ELM WIND FARM LTD.	SEIGNEURIE DE BEAUPRÉ WIND FARM 4 GP/
FRONT LINE WIND FARM LIMITED PARTNERSHIP	OTTER CREEK WIND FARM GP INC.	PARC ÉOLIEN DE LA SEIGNEURIE DE BEAUPRÉ 4, S.E.N.C.
	OTTER CREEK WIND FARM LIMITED PARTNERSHIP	
FWRN LP		SEIGNEURIE DE BEAUPRÉ WIND FARMS 2 AND 3 GENERAL PARTNERSHIP / PARCS ÉOLIENS DE LA SEIGNEURIE DE BEAUPRÉ 2 ET 3, SOCIÉTÉ EN NOM COLLECTIF
GRACEY WIND FARM LIMITED PARTNERSHIP	OXFORD BATTERY ENERGY STORAGE PROJECT INC.	
HAGERSVILLE BATTERY STORAGE INC.	PARC ÉOLIEN APUIAT INC.	SOCIÉTÉ DE PROJET BVH1, S.E.N.C.
	PARC ÉOLIEN APUIAT S.E.C.	SOCIÉTÉ DE PROJET BVH2, S.E.N.C.
INTEGRATED SOLAR ENERGY INC.		
JAMIE CREEK LP	PARC ÉOLIEN CÔTE-NORD HOLDING S.E.C.	SOCIÉTÉ DE PROJET BVH3, S.E.N.C.
LE PLATEAU 2 LIMITED / LE PLATEAU 2 LIMITÉE	PARC ÉOLIEN ARTHABASKA INC.	SOUTH SIDE WIND FARM LIMITED PARTNERSHIP
	PARC ÉOLIEN ARTHABASKA S.E.C.	
LE PLATEAU COMMUNITY WIND POWER L.P./ ÉNERGIE ÉOLIENNE COMMUNAUTAIRE LE PLATEAU S.E.C.	PARC ÉOLIEN MONNOIR COMMANDITÉ INC.	SWANTON LINE WIND FARM LIMITED PARTNERSHIP
		TILBURY BATTERY STORAGE INC.
LE PLATEAU WIND POWER GP INC./ ÉNERGIE ÉOLIENNE LE PLATEAU COMMANDITÉ INC.	PARC ÉOLIEN MONNOIR S.E.C.	WINDY POINT WIND PARK LIMITED
	PORT RYERSE WIND FARM LIMITED PARTNERSHIP	
LE PLATEAU WIND POWER L.P./ ÉNERGIE ÉOLIENNE LE PLATEAU S.E.C.	POTHOLE CREEK WIND FARM LTD.	YELLOW FALLS POWER LIMITED PARTNERSHIP

BORALEX

Au-delà

DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

BORALEX.COM

